Commune de QUETTEHOU

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Présents – M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, MM Michel DUPUY, Mme Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Mmes Yolande LEBRET, Dominique MERIADEC, MM. Charles MICHEL David TRAISNEL, André LEFEVRE, Mme Christelle MORRY, M. Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE formant la majorité des membres en exercice
M. David FAUVIN, receveur municipal.

Absents excusés :
M. Xavier SOREL qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE
M. Paul HACQUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
M. Michel SOL

Absentes :
Mme Josiane JOUSSELIN
Mme Charlette TERRISSE

Secrétaire de séance – Mme Isabelle HERVY

Le compte rendu du 13 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Arrivée de Claude MORIN à 20 H 27

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Albert JEANNE, doyen d'âge, Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	594 772,99 €
Recettes	328 293,14 €

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	967 648,41 €
Recettes	1 276 115,65 €

- **CONSTATE**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 215 510,50 €		- 266 479,85 €	133 858,69 € - €	-133 858,69 €	**- 184 828,04 €**
FONCT	+ 928 741,69 €	96 148,52 €	+ 308 467,24 €			**1 141 060,41 €**

2° - COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2016 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

3° - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 215 510,50 €		- 266 479,85 €	133 858,69 € - €	-133 858,69 €	**- 184 828,04 €**
FONCT	+ 928 741,69 €	96 148,52 €	+ 308 467,24 €			**1 141 060,41 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 141 060,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	184 828,04 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € 956 232,37 €
Total affecté au c/ 1068 :	184 828,04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4° - BUDGET PRIMITIF 2017

M. FAUVIN fait le point sur l'actualité du budget primitif 2017.

Contrôle de la légalité

- La date limite de vote des budgets est désormais fixée de façon pérenne au 15 avril de l'année N, avec une transmission au plus tard au 30 avril N,
- La délibération de vote des taux fiscaux reste fixée au 31 mars N, avec transmission au plus tard au 15 avril N au contrôle de la légalité.

La fiscalité

- La loi de Finances a décidé un coefficient de revalorisation des bases pour 2017 de 0,4 % (+ 1% en 2016°.
- À compter de 2018, la revalorisation sera automatique.
  IPC annuel constaté en nov. N-1
  IPC annuel constaté en nov. N-2
  Pas de revalorisation si rapport <1

- Création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) au 1er janvier 2017,
- La neutralisation fiscale est assurée par les attributions de compensations.

Les dotations

Poursuite sur 2017 de l'impact de la baisse de la DGF sur les recettes des collectivités
Création du FCTVA pour certaines dépenses d'entretien.

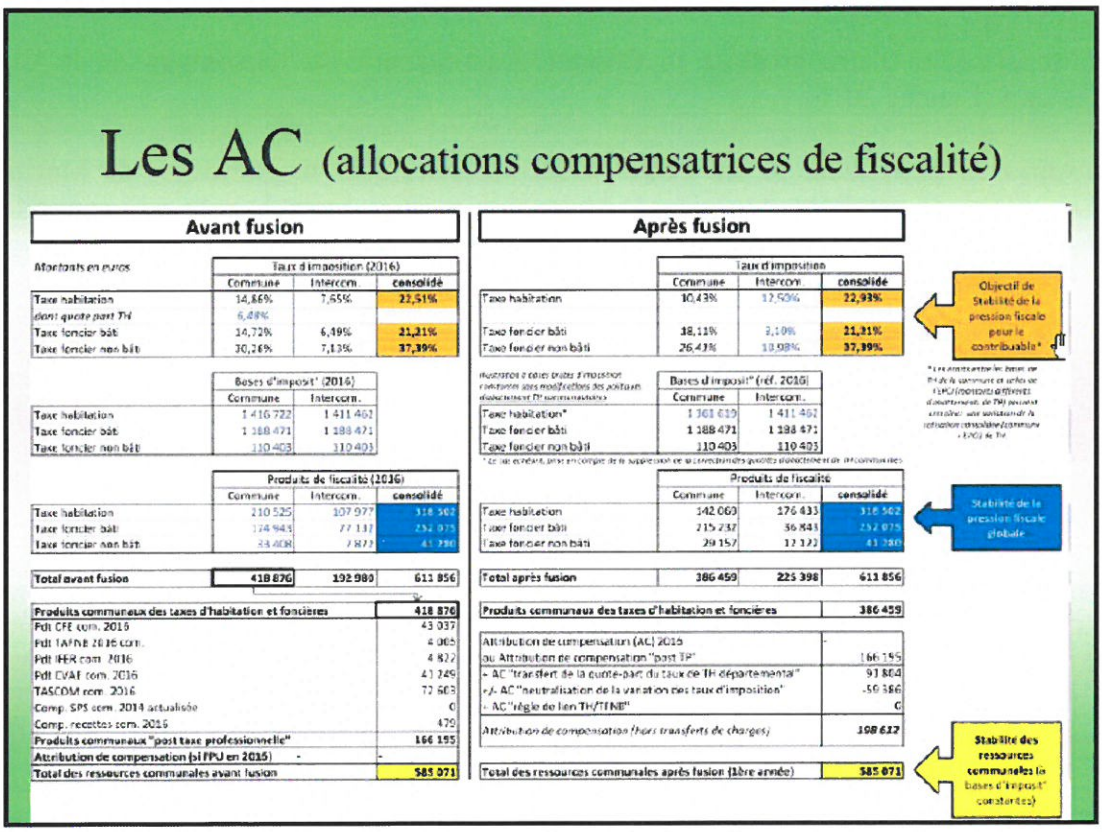

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur FAUVIN, trésorier municipal présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ainsi que divers éléments nécessaire au vote des taux.

Compte tenu de ces éléments, et des conséquences fiscales de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, M. le Maire propose les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE POUR L'ANNEE 2017, LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,43 %
- Taxe Foncier bâti : 18,11 %
- Taxe Foncier non bâti : 26,41 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur David FAUVIN, receveur municipal, présente le Budget Primitif de l'année 2017 préparé et étudié lors de la commission des finances du 14 mars 2017. Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **2 083 672,37 €** pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à **1 432 084,04** € et les dépenses à **1276 978,04 €**.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF, ainsi proposé, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

5° LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Arrivée de Xavier SOREL à 21 H 40

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du lotissement de la Croix Chandeleur de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Albert JEANNE, doyen d'âge, Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	78 274,88 €
Recettes	0,62 €

- **CONSTATE :**

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			-	0 € - €	0 €	**0 €**
FONCT	**95 638,45 €**		- 78 274,26 €			**17 364,19 €**

COMPTE DE GESTION 2016 : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2016 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			-	0 € - €	0 €	**0 €**
FONCT	**95 638,45 €**		- 78 274,26 €			**17 364,19 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	*0 €*
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	*€*
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	*17 364,19 €*
Total affecté au c/ 1068 :	*-- €*
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur David FAUVIN, receveur municipal, présente le budget 2017 du lotissement de la Croix Chandeleur. Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **17 364,19 €** pour la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE LE BUDGET 2017 du lotissement de la Croix Chandeleur, ainsi proposé.

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA CROIX CHANDELEUR AU BUDGET GENERAL

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal, que le budget annexe du lotissement de la Croix Chandeleur n'a pas plus lieu d'exister

Vu les dispositions prévues aux articles R2221-48 et R2221-90 du CGCT qui indique que le reversement d'un excédent du budget annexe général est admis

Considérant que le budget annexe du lotissement de la Croix Chandeleur est excédentaire à hauteur de 17 364,19 € sur la section de fonctionnement et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies.

Considérant les budgets primitifs 2016 de la commune et du lotissement de la Croix Chandeleur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **DE REVERSER 17 364,19 € D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.**

6° - QUESTIONS DIVERSES

Contrat CAE

Embauche d'un agent d'entretien dans le cadre d'un CUI-CAE à compter du 03 avril 2017, à raison de 21 h/35 h.

Médecin

M. le Maire doit rencontrer un médecin envoyé par le cabinet de recrutement.

Conteneurs sur le parking du magasin NETTO

M. le Maire informe que ces derniers sont installés sur un parking privé et qu'ils appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Mme MORRY souhaite qu'un mail soit adressé au Pôle de Proximité du Val de Saire pour solliciter le transfert des containers vers un lieu plus approprié.

M. LEFEVRE signale que le transfert du magasin Netto va libérer un local pour l'installation d'un commerce ou activité.
Il rappelle également que la contre-allée le long du magasin est de nouveau en très mauvais état, bien que des travaux aient été faits.
Effectivement, des travaux ont été réalisés en fin d'année 2016 en bicouche, option inadaptée, retenue par la Communauté de Communes du Val de Saire, d'où cette nouvelle détérioration.

M. LEFEVRE signale également un problème de chaussée place de l'Europe et rue Sainte Marie.
Le nécessaire doit être réalisé par EDF ;

Fin de la séance : 10 h 10

Le secrétaire,
Isabelle HERVY

Le Maire,
Jean-Pierre LEMYRE

MAIRIE DE QUETTEHOU (MANCHE)